



**PRÉFET  
DES HAUTES-  
PYRÉNÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tarbes, le 17 novembre 2022

### **OPÉRATION NATIONALE D'ABANDON SIMPLIFIÉ D'ARMES À L'ÉTAT DANS LES HAUTES-PYRÉNÉES DU VENDREDI 25 NOVEMBRE AU VENDREDI 2 DÉCEMBRE 2022**

**Du 25 novembre au 2 décembre 2022**, le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer organise une **opération d'abandon simplifié d'armes à l'État**, pilotée par le Service central des armes et explosifs (SCAE).

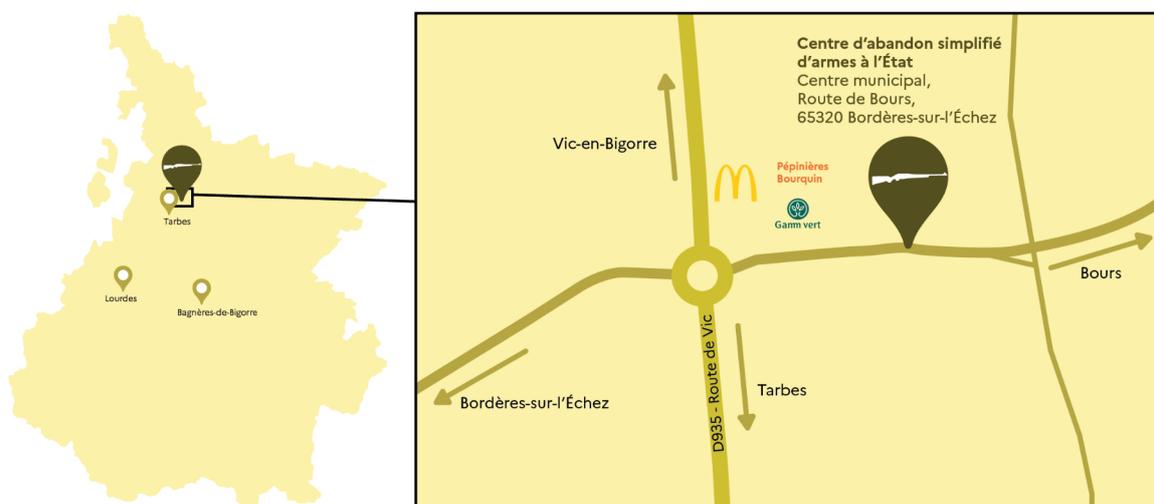
Si la France compte près de 5 millions de détenteurs légaux d'armes, on estime qu'au moins 2 millions de nos concitoyens détiendraient sans titre, des armes, principalement de chasse ou issues des Première et Seconde Guerres mondiales.

La plupart de ces armes détenues illégalement sur le territoire national ont été acquises par héritage, le plus souvent sans connaître le cadre légal de détention de ces armes. Par cette opération, nous voulons offrir à ces détenteurs de bonne foi la possibilité de s'en dessaisir simplement ou de les conserver légalement. L'opération d'abandon simplifié d'armes à l'État se déclinera sur tout le territoire métropolitain et dans certains territoires d'Outre-mer.

Ces restitutions d'armes et de munitions se feront sans formalités administratives auprès des policiers et gendarmes présents sur les sites dédiés. Si vous souhaitez les conserver, des agents de la préfecture seront également présents pour vous aider à enregistrer vos armes dans le système d'information sur les armes (SIA).

Dans les Hautes-Pyrénées, un site de collecte sera mis en place (plan ci-dessous) pendant 8 jours de 9h à 17h :

#### **Centre municipal, route de Bours, 65320 Bordères-sur-l'Échez**



Si vous êtes dans l'incapacité de vous déplacer et/ou si vous disposez d'objets dangereux (munitions de guerre (obus, grenades), explosifs, munitions de calibre égal ou supérieur à 20 mm), vous serez également invités à contacter la préfecture des Hautes-Pyrénées au **06 70 96 97 30** pour organiser un enlèvement sécurisé.

Retrouvez l'ensemble :

- des informations concernant cette opération sur :

<https://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/armes-heritees-et-trouvees-le-bon-moment-pour-se-a6943.html>

- des sites de collecte sur le site du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer :

[www.interieur.gouv.fr/armes](http://www.interieur.gouv.fr/armes)